

- CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2014 -

- COMPTE RENDU -

PRESENTS :

Vincent LEDOUX ; Chantal NYS ; Rodrigue DESMET ; Thérèse-Marie COUVREUR ; Patrick BOSSUT ; Annick CASTELEIN ; Antonio DA SILVA ; Anne THOREZ ; Michel PETILLON ; Natalie CARDON ; Thibault TELLIER ; Rose-Marie BUCHET ; Thierry BUCQUOYE ; Jaquelina FONSECA ; Laurent WINDELS ; Xavier DUQUESNE ; Réjane CASTEL ; Franck GILME ; Cathleen COPPIN QUIVRON ; Louis COSYN ; Claudie RIUS ; Mustapha GUIROUS ; Alexandra COUSTY ; Jonathan GLIBERT ; Patrick VANDAMME ; Valérie WILLEMETZ ; Eric ZAJDA ; Jeannique VANDEWIELE

PROCURATION :

Claudine ZAHM donne procuration à Patrick BOSSUT
Claudia GELINEAU donne procuration à Xavier DUQUESNE
Dany DELBECQUE donne procuration à Cathleen COPPIN QUIVRON
Thierry MITTENAERE donne procuration à Annick CASTELEIN
Peggy ROBERT donne procuration à Antonio DA SILVA

SECRETAIRE :

Louis COSYN

- *Présentation de l'éphéméride*

1.01- Affiliation du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

Un avis favorable a été émis à la démarche d'affiliation.

Délibération adoptée

1.02- Adhésion à l'association Villes Internet

Compte tenu de l'engagement croissant de la Ville en faveur du développement des usages des technologies de l'information, de la communication et des services proposés par cette association ainsi que l'intérêt qu'ils représentent pour notre commune, il est décidé :

- d'adhérer à l'association Villes Internet, dont la cotisation est basée sur un montant de 0,05 € par habitant, ce qui représente un coût annuel pour 2014 de **655,40 €** (base de 13 108 habitants en 2014. La cotisation/habitant est susceptible d'évoluer).
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires
- de désigner Monsieur Jonathan GLIBERT pour représenter la Ville au sein de cette association.
- d'autoriser le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités relatives à ce dossier.

- Délibération adoptée

1.03- Mutualisation entre communes - Service de production de repas - Convention intercommunale entre les villes de Tourcoing et Roncq à compter du 1^{er} septembre 2014 - Mise en œuvre d'une entente

Il est décidé de formaliser la mise sur pied de la mutualisation de la production de repas pour les villes de Tourcoing et Roncq à partir de l'outil Tourquennois « Brossolette » et ce avec effet au 1^{er} septembre 2014.

Délibération adoptée

1.04- Financement des écoles privées - Définition des forfaits 2014

Il ressort des calculs entrepris que les forfaits « consolidés » pour 2014 sont arrêtés comme suit :

Forfait maternel*	1 298,26 €/enfant (1 096,64 € en 2013)
Forfait primaire*	793,80 €/enfant (768,89 €/enfant en 2013)

*élèves domiciliés à Roncq

Elève relevant de l'accord intercommunal	Forfait de 184 €/enfant (inchangé)
Elève sans accord intercommunal	Aucune participation communale

Délibération adoptée

1.05 Espace publics - Mouvements fonciers entre la ville et LMCU - Rue de Lille - Espace de la Vallée avec « Soulte »

Les aménagements réalisés en 2011 et 2012 par Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) pour la ligne de bus à haut niveau de service « LIANE 4 » sur la rue de Lille se sont traduits par de nécessaires mouvements fonciers dédiés aux espaces publics, pour la création d'un couloir bus entre les sites Actival et CTM.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des parcellaires et emprises concernées (1 349 m² au total).

Parcelle à RETROCEDER	Superficie concernée
AN 147 pie	341 m ²
AN 150 pie	626 m ²
AN 152 pie	107 m ²
AN 159 pie	69 m ²
AN 159 pie	206 m ²
TOTAL	1 349 m²

Il s'agit ici de parcelles communales qui seront intégrées dans le patrimoine foncier de LMCU.

Parallèlement, LMCU prend à sa charge l'indemnisation d'un montant de 6 677.73€ pour la reconstitution d'une clôture, occasionnée par l'acquisition des parcelles sus-mentionnées. Cet élément sera repris impérativement dans l'acte authentique.

Délibération adoptée

1.06 Modification simplifiée du P.L.U - Emplacement réservé d'infrastructure n°1 (autoroute A 24) - Levée partielle - Avis

Suite à l'abandon du projet d'autoroute A 24 une concertation avec les élus des différents territoires traversés a été engagée début 2013 ce qui permet de dégager un certain nombre d'enjeux et perspectives, plus particulièrement sur le secteur du Dronckaert. Il est donné un avis favorable au projet d'habitat sur le secteur du Dronckaert et sur la modification du P.L.U.

Délibération adoptée

1.07 Académie municipale d'initiation sportive (A.M.I.S) - Convention annuelle d'objectifs 2013/2014 - Consolidation des comptes - Prolongation pour la période 2014/2015

Le tableau repris ci-dessous reprend de manière détaillée le bilan financier 2013/2014 ainsi que le préfinancement municipal pour la période 2014/2015, pour un montant total de **7 990 €**, prévu au chapitre 65 – imputation budgétaire 6574 – sous fonction 40.

ACTIVITÉS	BILAN FINANCIER									
	SUBVENTION VERSEE 2012	SUBVENTIONNEMENT CONSOLIDÉE 2012/2013	SOLDE CONVENTION 2012/2013	PREFINAN-CEMENT 2013/2014	SUBVENTION VERSEE OCTOBRE 2013	COUTS SEANCES REALISEES 2013/2014	ECART (a)	PREFINANCEMENT 2014/2015 (b)	PROVISION RESIDUELLE POUR 2014 (c) = (b) - (a)	PREFINANCEMENT 2014/2015 A VERSER
ULJAP	1 000	720	280	930	650	600	50	990	940	940
Volley	2 600	840	1 760	990		390	-1 370	990	-380	0
BMX	400	420	-20	990	1 010	780	230	990	760	760
Judo	2 300	960	1 340	930		780	-560	990	430	430
Tir à l'arc	1 900	1 170	730	1 920	1 190	390	800	1 980	1 180	1 180
Tennis	1 000	840	160	930	770	570	200	960	760	760
Danse	600	180	420	990	570	390	180	990	810	810
Football	1 100	0	1 100	930	760	570	190	990	800	800
				930						
Boule ferrée	1 000	570	430	990	560	0	560	990	430	430
Gymnastique	1 000	1 530	-530	1 980	2 510	780	1 730	1 980	250	250
Natation	1 000	960	40	990	950	540	410	990	580	580
Basket				930	930	990	60	990	1 050	1 050
	13 900				9 900			13 830	7 610	7 990

Délibération adoptée

1.08 Développement international - Réseau des collectivités du Nord - Pas-de-Calais - Plateforme «acteurs du monde » - Adhésion (gratuite)

Eu égard à l'intérêt de cette structure, il est ici acté de la rejoindre :

- en approuvant le manifeste ;
- en approuvant les règles de fonctionnement de cette plateforme.

Madame Cathleen COPPIN QUIVRON est désignée représentante du Conseil Municipal au sein de cette structure.

Délibération adoptée

1.09 Admission en non-valeur - Exercices 2012 et 2013

DETAIL DES PRODUITS IRRECOUVRABLES

Exercices	Référence des titres	Objet	Montant	Motifs d'irrecouvrabilité
2012	137	Frais de restauration scolaire	59,92 €	Combinaison infructueuse d'actes
	870	Frais de restauration scolaire	12,84 €	Combinaison infructueuse d'actes
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	72,76 €	
2012	900	Frais de restauration scolaire	5,07 €	Créance minime
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	5,07 €	
2012	905	Frais de restauration scolaire	10,14 €	Créance minime
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	10,14 €	
2012	913	Frais de restauration scolaire	12,84 €	Créance minime
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	12,84 €	
2012	1176	Frais de restauration scolaire	37,66 €	Combinaison infructueuse d'actes
	1285	Frais de restauration scolaire	37,66 €	Combinaison infructueuse d'actes
	1475	Frais de restauration scolaire	16,14 €	Combinaison infructueuse d'actes
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	91,46 €	

Exercices	Référence des titres	Objet	Montant	Motifs d'irrecouvrabilité
2013	66	Frais de restauration scolaire	7,80 €	Créance minime
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	7,80 €	
2013	115	Frais de restauration scolaire	37,66 €	Combinaison infructueuse d'actes
	227	Frais de restauration scolaire	55,56 €	Combinaison infructueuse d'actes
	347	Frais de restauration scolaire	35,04 €	PV perquisition et demande renseignement négative Combinaison infructueuse d'actes
	625	Frais de restauration scolaire	21,90 €	PV perquisition et demande renseignement négative Combinaison infructueuse d'actes
	751	Frais de restauration scolaire	40,42 €	PV perquisition et demande renseignement négative Combinaison infructueuse d'actes
	870	Frais de restauration scolaire	17,52 €	Combinaison infructueuse d'actes
		TOTAL POUR LE REDEVABLE	208,10 €	
		TOTAL GENERAL	408,17 €	

Délibération adoptée

1.10 Vœu de soutien à l'action de l'A.M.F pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Le Conseil Municipal soutient les demandes de l'Association des Maires de France en ce qui concerne :

- le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- la réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Délibération adoptée

Levée de séance à 19 h 30

CM-FV/LD fait le 9 juillet 2014